

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023



DÉCISION N°D-2023-139

CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ BASSE TENSION D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'UNE PUISSANCE COMPRISE ENTRE 36 ET 250KVA AU 29 BIS RUE CLAUDE MONET

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la présente convention ayant pour objet la création d'un raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité Basse Tension au 29 bis rue Claude Monet à Carrières-sur-Seine.

Considérant la nécessité de créer ce raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'Électricité Basse Tension suite à la création d'un parking public situé 29 bis rue Claude Monet équipé de bornes de recharges pour véhicules électriques

Considérant la contribution de la ville de Carrières-sur-Seine au coût du raccordement de 3 407,76 € TTC avec le taux de TVA en vigueur.

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de création d'un raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension pour le futur parking public situé 29 bis rue Claude Monet et de procéder au paiement de 3 407,76 TTC.

Article 2: Ampliation de la présente décision à :

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 09/10/2023

Le Maire.

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :